



DEPARTEMENT
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
NANCY

CANTON
GRAND COURONNÉ

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 AVRIL 2026**

L'An deux mil vingt-six, le 27 avril, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Sandrine ARNAUTOU

Étaient présents :

Mmes et MM. ARNAUTOU JACQUOT BEN ISMAIL BAILLET NOBILI STUSSI LOUIS THIEBAUT URSELLA DEVITERNE CHRETIEN VALEIX PFEIFER SAINT-PIERRE AM. SKA PAYET E. SKA ESNAULT GAYE SCHRAM DENNETIERE LITAIZE LEMAIRE CASTELA N JACOB C JACOB ANDRE

Absents excusés :

M. OGIEZ a donné pouvoir à C. JACOB

M. CRESPINO-ACHAOUI a donné pouvoir à M. URSELLA

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, P. CHRETIEN ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET

Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil Municipal d'Enfants et des Jeunes

Nomenclature : 5.3 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – Désignation des représentants

Nombre de Conseillers :

En exercice : 29

Présents : 27

Votants : 29

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 29

Rapporteur : S. ARNAUTOU

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-21

Considérant la nécessité de procéder à la désignation des membres faisant partie du groupe de travail chargé de l'encadrement du Conseil Municipal d'Enfants et des Jeunes (CMEJ),

En application de l'article L2121-21 du CGCT, il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination, sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Le Conseil municipal ayant décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret,

-DESIGNE par un vote à l'unanimité, représentants du Conseil municipal au sein du groupe de travail CMEJ :

- Brigitte PFEIFER
- Nathalie BAILLET
- Paul LEMAIRE
- Stéphane NOBILI
- Alexandra ANDRÉ

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 04/05/2026 et que la convocation a été faite le 20/04/2026

Le Maire



POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 5 mai 2026
Le Maire,
Sandrine ARNAUTOU

